

**Monsieur Baeumler** accueille les participants et informe l'assemblée des personnes excusées pour la présente séance.

Il place la réunion de ce soir sous le signe de la rentrée, permettant notamment de voir et de revoir un certain nombre de dossiers qui sont au cœur de l'action du Pays, et cite certains d'entre-eux qui seront développés dans les prochains mois comme le SCOT, le Plan Climat territorial, Leader. Il s'agit de la dernière ligne droite avant les élections municipales de mars prochain. Notre mission est de montrer que le Pays est le cadre incontournable pour rassembler les énergies, les forces vives, ... et de permettre aux quatre intercommunalités d'être encore plus efficaces. Il nous faut rendre le Pays incontournable pour ceux qui exerceront des responsabilités après mars 2008.

**Monsieur Baeumler** formule le souhait de contenir cette séance dans un temps de 2 heures, malgré un ordre du jour chargé, et propose de clore la séance autour d'un verre de cidre, offert par un Club d'Entreprises Breton, en visite cette après-midi ici même.

**Monsieur Baeumler** précise avoir une demande à formuler au Conseil, celle de rajouter à l'ordre du jour une délibération relative à l'avancement de grade, délibération certainement déjà vue dans les instances municipales ou intercommunales et de visionner en fin de séance « La Minute du Pays » consacrée au covoiturage. Ces propositions sont retenues à l'unanimité.

### Point 1 - Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2007 et désignation du secrétaire de séance

**Monsieur Baeumler**, soumet le compte rendu de la séance précédente au Conseil qui ne formule aucune remarque.

- **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**Monsieur Baeumler** propose de nommer **Madame Sonia Lévêque** comme Secrétaire de séance.

- **Le Conseil, à l'unanimité, nomme Madame Sonia Lévêque secrétaire de séance.**

### Point 2 - Développement économique et touristique

#### 2-1 Territorialisation et coordination des services aux entreprises :

Schéma d'animation économique du Pays Thur Doller.

**Monsieur Omeyer** présente la proposition de schéma d'animation économique, en mettant notamment l'accent sur les missions qui relèvent des intercommunalités et celles qui relèvent du Pays, sur les compétences présentes sur le territoire et en rappelant que les axes de développement du territoire reposent sur 4 piliers :

- Un pôle à orientation généraliste comprenant une pépinière-hôtel d'entreprise et une plate forme de formation
- le textile innovant prenant appui sur une pépinière-hôtel d'entreprise et un SPL (Système Productif Local) en cours de structuration,
- les TIC, Nouvelles Technologies de l'Information, en cours de structuration, en relation avec un hôtel d'entreprise
- les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, en cours de structuration aussi, associés à une pépinière-hôtel d'entreprises, voire une plate forme technologique et un centre de ressources.

**Monsieur Omeyer** précise qu'il s'agit bien d'une logique de coordination, d'un schéma prospectif, donnant une meilleure lisibilité de nos actions aux acteurs locaux mais aussi à nos partenaires, comme la Région, par exemple.

A ce propos, il souhaite souligner le bon fonctionnement du « réseau » car l'accueil d'une trentaine de chefs d'entreprises bretons du Pays de Guer -le CEDRE- est le fruit d'une coopération avec la Région qui a été initialement contactée dans le cadre d'un déplacement en Alsace. Outre les élus locaux représentant nos intercommunalités, des chefs d'entreprises y ont été associés. Ils sont repartis avec un carnet d'adresses enrichi, et certains même avec des commandes. Le Pays a ainsi tout a fait joué son rôle d'interface, de facilitateur.

**Monsieur Habib** souhaite modifier l'intitulé de son agent économique (page 4 du document), ce dernier devant être qualifié de Chargé de Mission Economique.

Ce document n'appelant pas d'autres remarques ou modifications, **Monsieur Baeumler** le soumet au vote.

- **Le Conseil, à l'unanimité, valide la délibération et le schéma d'animation économique du Pays Thur Doller.**

## **2-2 Concours Entreprendre en Thur Doller, de l'idée à l'action :**

Signature d'une convention de partenariat entre le Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Alsace et le Pays Thur Doller ; et signature d'une convention de partenariat avec le Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation Alsace, BPI pour le compte de Vivendi et le Pays Thur Doller.

**Monsieur Omeyer** rappelle en introduction que l'entreprise Fondis qui a déjà été primée deux fois au concours va être fortement aidée par la Région Alsace au titre des aides au développement : c'est un bon exemple de réussite et d'entreprise innovante de notre territoire.

Après lecture du projet de délibération, **Monsieur Omeyer** précise que le Pays Thur Doller reconduit sa participation financière de 3000€ au financement du concours. Il précise aussi que pour cette édition, le dispositif Vivendi est actionné : le programme de revitalisation de Vivendi viendra s'ajouter aux prix remis par notre territoire.

- **Le Conseil, à l'unanimité, valide la délibération et autorise le Président à signer les conventions relevant de l'édition 2007/2008 du concours.**

## **2-3 – Bilan d'activité 2006 de la Mission Locale**

**Monsieur Habib** commente le document de synthèse transmis au Conseil et élaboré par Mme Rousseau.

**Monsieur Omeyer** souligne la réactivité de la Mission Locale en donnant l'exemple des PASS : sur les 30 postes disponibles au niveau départemental, 15 personnes de la Mission Locale Thur Doller ont pu s'inscrire dans cette formation qualifiante dans le domaine du sport.

Il souligne aussi les missions de Madame Samira Homrani, Chargée d'Emploi sur les Territoires (CET) pour le compte du Conseil Général et accueillie par la Mission Locale, interlocutrice privilégiée pour les associations et employeurs du secteur non marchand. Elle les accompagne dans leur démarche de création de postes, notamment sur les contrats aidés, c'est un secteur non négligeable en matière de création d'emploi.

**Monsieur Habib** souligne aussi l'accueil de jeunes de la commune de Wittelsheim. Le Maire de Wittelsheim sollicité pour adhérer à la Mission Locale a décliné cette proposition car un service similaire a été mis en place par la municipalité, sauf que seule la Mission Locale a accès à un ensemble des mesures (et donc des moyens), privant ainsi ces jeunes de dispositifs d'accompagnements conséquents.

**Monsieur Baeumler** souligne l'implication de Monsieur Habib, mais aussi de son équipe, à la mission de la nouvelle Mission Locale, plus connue sous son ancien intitulé PAIO. Il est également surpris par l'importance des moyens déployés par différents partenaires en faveur des jeunes. Confirmant par là même, qu'un élu dans une commune, face à une demande, n'est pas outillé pour y répondre, il a intérêt à adresser ce jeune à la Mission Locale qui saura l'accompagner, le conseiller. Ce bilan synthétique de l'activité 2006 doit cependant être accompagné par un rapport financier. Ce dernier est à joindre au compte rendu de la présente séance.

Il souligne aussi que si l'Etat a souhaité conserver cette compétence « Mission Locale », les collectivités locales en sont néanmoins les principaux financeurs.

**Monsieur Baeumler** se félicite aussi de la bonne émulation existant entre les Missions Locales Alsaciennes, les informations et initiatives circulent bien.

**Monsieur Habib** souligne aussi que le territoire est en mesure de proposer encore de nombreux jeunes pour des contrats d'apprentissage, mais ces derniers sont en nombre insuffisants. Il rappelle aussi que la Mission Locale est pilotée par un Bureau comprenant notamment un élu de chaque intercommunalité (Messieurs Habib –

Messerlin – Omeyer et Guillemain). Elle préfigure un peu le Pays avant l'heure ! Il invite l'ensemble des conseillers à envoyer leurs jeunes à la Mission Locale.

**Monsieur Omeyer** souligne l'étonnement de la délégation Bretonne de cet après midi, par rapport à l'implication des élus dans les domaines de la recherche d'emploi, de la formation. Là-bas, ils ne s'impliquent pas comme nous le faisons ici.

#### **2-4 Promotion touristique : versement d'une subvention**

**Monsieur Tacquard** donne lecture du projet de délibération :

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération et le versement de la subvention à l'Office de Tourisme de St Amarin.**

#### **2-5 Train de la Doller**

**Monsieur Omeyer** expose ce dossier qui se situe à la frange du développement économique et du développement touristique. La situation est la suivante :

- le Conseil Général, propriétaire de la voie ferrée et de bâtiments qui l'accompagne ne souhaite plus renouveler son autorisation à l'association Train Thur Doller Alsace (TTDA) au-delà du 30 septembre 2007. Il est cependant prêt à revoir sa position et à prolonger cette autorisation jusqu'au 31 décembre 2007 à la condition d'un engagement des collectivités locales à prendre part à une structure de gestion commune, sur la base d'une prise en charge des coûts à hauteur de 30% pour lui et 70% pour les collectivités locales. Il a également fait réaliser un audit par la SNCF (non habilité), qui chiffre le montant des travaux à 1 million d'euro.
- L'état a délivré une autorisation de circuler à TTDA pour une période de 10 ans, valable jusqu'en 2014. Il fait effectuer une visite annuelle par un organisme agréé (le BIRMTG). Ce dernier, suite à sa visite annuelle, n'a relevé que quelques travaux mineurs à effectuer, que l'association a d'ores et déjà réalisé à ses frais.
- Le Pays, avec le Conseil Général a saisi le Ministre pour obtenir l'autorisation de franchir la RN66 au niveau du carrefour de St André, suite aux études menées par le Pays. Mais la réponse traîne. La DIR EST, maintenant en charge de cette voirie, a donné un avis négatif à la création d'un franchissement. Or ce passage à niveau existe depuis longtemps et a été refait à neuf par l'Equipement lors de la réalisation de ce carrefour.

**Monsieur Omeyer** précise donc que le Conseil Général fait pression en mettant un ultimatum à la création d'un syndicat mixte (un délai trois mois est intenable).

**Monsieur Baeumler** considère qu'il est difficile de prendre une décision aussi rapidement, il faut obtenir un délai qui va bien au-delà de l'échéance municipale, au moins jusqu'en décembre 2008 !

**Monsieur Manigold** rappelle que le Conseil Général a déjà émis un ultimatum il y a 12 ans. Il appuie la proposition de Monsieur Baeumler quant à une échéance à fin 2008. Il regrette cependant que ce dossier soit ainsi mis sur la voie publique. Il faudrait rencontrer préalablement le Conseil Général, demander la remise en état de la voie, voire comment se maintient le bénévolat sur lequel repose l'activité de TTDA.

**Monsieur Habib** précise que le Conseil Général, ce matin même a délibéré pour une extension de l'autorisation délivrée à TTDA jusqu'au 31 décembre 2007. De cette période de trois mois supplémentaires, il attend une délibération claire d'une procédure de création d'un syndicat mixte, condition pour reprendre les négociations.

**Monsieur Habib** a également insisté en séance sur la nécessité de conserver le patrimoine bâti, l'ensemble voie+bâtiment constituant une véritable richesse, en soulignant notamment le récent tournage d'un film aux gares de Burnhaupt et de Senheim.

**Monsieur Gaugler**, qui a rencontré Charles Buttner pour un autre dossier, précise que le Président du Conseil Général a clairement exprimé son désintérêt pour cette voie, convaincu que le franchissement de la RN66 ne se fera jamais, et que cette voie n'a qu'un intérêt local. Il confirme la volonté de créer une structure mixte avec une participation départementale limitée à 30%. Il souligne également qu'on ne dispose pas d'estimations financières fiables. Concernant le chiffre d'un million d'euro avancé cet été, maintenant le Département semble dire maintenant qu'il ne sera pas aussi important que cela !

**Monsieur Omeyer** précise que si ce dossier a été mis à l'ordre du jour de ce soir, c'est que les différents contacts avec le Département n'ont rien donné, on est devant un mur. Les positions du Département sont

relativement incohérentes quant à l'audit qu'il a fait réaliser. Il faut effectivement obtenir un état des lieux fiable assorti d'un plan de travaux objectivement chiffré. De son côté, le Pays a fait réaliser trois études qui sont toutes favorables. Nous avons aujourd'hui besoin d'un délai supplémentaire pour interpeller le nouveau Ministre de l'environnement et du Développement Durable, Monsieur Borloo. Dans un contexte de Grenelle de l'environnement, on ne peut rester insensible à la préservation d'un outil ferroviaire permettant de desservir trois zones d'activités, pour une charge de 60 000 tonnes de fret estimé ! Il y a là un véritable enjeu ! Enfin il serait souhaitable que le Département remette en état la voie, autant que de besoin, avant de la transférer à un Syndicat Mixte.

**Monsieur Tacquard** rappelle l'incohérence de la politique départementale en matière de tourisme, en ne favorisant qu'un seul site, à savoir le Bioscope, au détriment de tous les autres, dont le Train de la Doller. Il rejoint l'avis de M. Omeyer, dans un contexte de mutations profondes des transports en Europe, il ne faut pas laisser tomber cette infrastructure. Il rappelle également que la Communauté de Communes de la Vallée de St Amarin est déjà membre du Syndicat Mixte du Barrage de Kruth, de celui du Markstein-Grand Ballon, où il participe à hauteur de 60 000€/an et participe aussi à hauteur de 10% au fonctionnement du Parc de Wesserling. Par conséquent, sauf à ce que les autres Communautés de Communes rejoignent les syndicats mixtes ci-nommés, il ne lui sera possible de participer à un Syndicat Mixte supplémentaire. En outre, il ne trouve pas logique qu'un syndicat mixte soit membre d'un autre Syndicat Mixte.

**Monsieur Manigold** trouve au moins un avantage à cette discussion, celui de savoir qui ne va pas payer ; il souhaite que tous les acteurs soient réunis autour d'une table afin de trouver une solution.

**Monsieur Louis** insiste sur l'importance stratégique de cette voie tant en matière de développement touristique mais il s'agit aussi d'une voie structurante pour plusieurs zones d'activités.

**Monsieur Gaugler** insiste sur la nécessité de rétablir la liaison avec la gare de Cernay, qui constitue une condition primordiale. Il souligne aussi une volonté délibérée de la part du Président Buttner de rejeter la faute sur le Pays en cas d'échec, en proposant une structure à 30% de participation départementale.

**Monsieur Baeumler** considère que les uns comme les autres sont directement interpellés sur ce dossier. Il ne faut pas fermer la porte à des négociations, mais après avoir obtenus des délais permettant de prendre en considération tous les aspects de ce dossier et après avoir rappelé que la période est mal adaptée à une telle décision. Il souligne aussi qu'il s'agit du dernier train touristique d'Alsace, nous avons aussi un devoir de préserver ce patrimoine.

**Monsieur Muller** rejoint les propos de Monsieur Gaugler quant à l'importance d'obtenir l'aval pour raccorder cette voie en gare de Cernay et avoir ainsi accès au réseau ferré national. Le Département devrait montrer une volonté forte pour obtenir ce franchissement.

**Monsieur Habib** suggère de rencontrer le Département, qui affirme être intervenu auprès du Ministère mais que la réponse définitive du Ministère sera négative.

**Monsieur Baeumler** résume ce débat par les propositions suivantes :

- Rallongement des délais de négociations avec le Département quant à la création d'un Syndicat Mixte commun au moins jusqu'à fin 2008
  - Réalisation d'un état des lieux précis de l'infrastructure et des bâtiments, d'un plan de travaux si nécessaire, avant transfert
  - Relance de la demande de franchissement auprès du Ministre Borloo, en demandant notamment l'appui du Secrétaire d'Etat JM Bockel
  - Affirmation de l'importance de conserver cette infrastructure (voie + bâtiments) tant pour des raisons touristiques qu'économiques et patrimoniales
- **Ces propositions sont retenues à l'unanimité.**

### **Point 3 - Programmes d'actions 2006 et 2007**

#### **3-1 Fonds documentaire Energie dans les Médiathèques.**

**Monsieur Baeumler** explique au Conseil l'objet de la délibération et rajoute que le changement climatique et toutes les actions qui l'accompagnent sont aussi l'affaire de tous les citoyens. A ce titre, utiliser les médiathèques pour mettre à leur disposition toutes ces informations est une bonne chose. Il soumet ensuite le projet de délibération au conseil.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération et le versement de subventions aux médiathèques et autorise le Président à signer les conventions.**

### **3-2 Soutien à la vie associative : versement d'une subvention pour le concert de la Paix**

**Monsieur Gaugler** informe le Conseil que faute de financements suffisants, cette manifestation est annulée.  
**Monsieur Baeumler** propose de retirer cette délibération.

### **3-3 Soutien à la mise en réseau des acteurs : versement d'une subvention pour l'opération « Commerce en Fête »**

**Monsieur Omeyer** explique le principe de l'opération. Il propose de rajouter dans les conclusions, l'autorisation de reverser la subvention régionale relative à cette opération, au maître d'ouvrage, sous réserve, bien sûr de son obtention.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération et la proposition complémentaire de Monsieur Omeyer**

### **3-4 Création d'un café des aidants**

Après lecture de la Délibération, **Monsieur Habib** précise qu'il s'agit d'une action du CLIC qui souhaite soutenir cette opération innovante pilotée par l'hôpital d'Oderen. **Monsieur Baeumler** souligne l'excellente qualité du travail de Madame Marchaudon et précise qu'elle est absente pour quelques mois pour raisons de santé. Il lui souhaite un prompt rétablissement.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération et le versement de la subvention à l'association Adèle de Glaubitz.**

### **3-5 Validation du programme d'actions 2007**

**Monsieur Baeumler** précise qu'il s'agit du programme d'actions 2007 du Syndicat Mixte, tel qu'il sera soumis aux instances régionales. La réponse pourra certainement être communiquée lors de notre séance de décembre 2007. Il demande ensuite à Madame Lévêque de présenter rapidement les différentes fiches actions qui composent cette demande pour un montant total de 124 316€ et une participation régionale de 49 400€.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte le programme d'actions 2007 du Syndicat Mixte**

### **3-6 Mise en place d'une permanence décentralisée de l'ADIL**

Dans le cadre du programme d'actions qui vient d'être validé, **Monsieur Baeumler** précise qu'il convient de signer une convention avec l'ADIL.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération et autorise le Président à signer la convention.**

## **Point 4 - Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**

### **4-1 Signature d'une convention avec l'INSEE**

**Monsieur Baeumler** expose au Conseil la possibilité et les avantages de bénéficier de l'appui de l'INSEE pour la réalisation d'un diagnostic territorial, diagnostic qui ne se contente pas des données brutes, mais bien d'une analyse. Il précise aussi que lors de son conseil demain, la Communauté de Communes du Pays de Thann, validera la modification des statuts de notre Syndicat Mixte et la dissolution du SIVU du schéma directeur. Ainsi, l'arrêté préfectoral pourra être pris prochainement, confirmant notre compétence en matière d'élaboration du SCOT. Le travail de fond pourra démarrer avec notamment les indications de l'INSEE.

**Monsieur Baeumler** souhaite aussi insister sur le rôle de notre structure, mais aussi celui des Communautés de Communes et des Communes, tout au long de la démarche. Ainsi, le Conseil sera régulièrement informé, mais également impliqué dans l'évolution de ce dossier. Il propose que l'instance de pilotage du SCOT soit le Bureau du Syndicat Mixte du Pays. Par ailleurs, les communes seront régulièrement associées, par des réunions qu'on envisage tous les semestres environ. En ce qui concerne les forces vives, elles sont maintenant formalisées par un Conseil de Développement qui sera lui aussi associé à l'élaboration du SCOT. Il rappelle que l'échéance législative pour l'approbation du SCOT est décembre 2010.

La prestation est évaluée au maximum à 25 000€, car la liste des informations demandées est en cours de discussion.

En réponse à la question de **Monsieur Manigold, Monsieur Baeumler** précise que cette étude est inscrite dans le budget 2007 validé en mars dernier. Il ne s'agit pas d'une dépense nouvelle. Par contre, il fait part de quelques inquiétudes concernant la participation financière de l'Etat.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération et autorise le Président à signer la convention.**

## **Point 5- Administration Générale et Budget**

### **5-1 Décision Modificative 2007-2**

**Monsieur Kippelen** expose au Conseil le contenu de la décision Modificative 2007-2, qui ne reprend que des changements d'imputation.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la DM-2 2007.**

### **5-2 Frais de nuitée**

**Monsieur Kippelen** expose les modifications relatives aux frais de nuitée des agents.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération**

### **5-3 8ème Rencontre Nationale des Conseils de Développement**

**Monsieur Kippelen** informe le Conseil de l'organisation des 8èmes rencontre des Conseils de Développement et de la participation de trois personnes, à qui il convient de rembourser l'ensemble des frais inhérents à cette participation.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération**

### **5-4 Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade**

**Monsieur Kippelen** rappelle qu'il s'agit de la délibération qui a été ajoutée en début de séance, suite à la réponse positive du Centre de gestion.

- **Le Conseil Syndical, à l'unanimité, adopte la délibération.**

## **Point 6 – Evaluation de la Charte**

**Monsieur Baeumler** propose maintenant au Conseil de prendre connaissance d'un travail effectué par le Conseil de Développement, sur l'évaluation de la Charte, travail qui fait partie des missions d'un Conseil de Développement et qui a été transmis avec le dossier de séance.

**Monsieur HUBERT**, précise qu'il s'agit-là d'un gros travail engagé depuis une année environ. Il a déjà fait l'objet d'une présentation au Bureau du Syndicat, le 11 septembre dernier, et remercie le Bureau pour cette séance de travail. L'état d'esprit de ce travail est de continuer à travailler ensemble, à tracer une route d'avenir pour ce territoire. Il souligne la qualité du partenariat élus – Conseil de Développement en Thur Doller car elle est unique en Alsace. Mais également le partenariat existant entre le Syndicat Mixte du Pays et les communautés de communes et l'ouverture vers la société civile.

Pour remplir cette mission, il ne s'agissait pas de juger les actions entreprises ou non, mais juste d'en observer la conformité avec la Charte du Pays. C'est un travail jamais totalement abouti car les dossiers traités ce soir, montrent que les choses bougent. Ce travail met l'accent sur les points forts mais aussi sur les points d'efforts.

**Monsieur Baeumler** remercie Monsieur Hubert pour cette présentation synthétique et se réjouit de l'éclairage apporté par le Conseil de Développement. Bien sûr, les élus doivent prendre en considération les limites financières des structures, les contraintes physiques et en particulier l'équipe d'animation du Pays qui œuvre au quotidien. Il s'agit là bien de la mission qui nous a été confiée, à savoir la mise en œuvre de la charte du territoire. Le conseil de développement, lui a un rôle d'aiguillon, de force de proposition, c'est pourquoi il semble important de l'associer à l'élaboration du SCOT.

Le soutien et l'engagement des élus aux cotés du Conseil de Développement se concrétisent aussi par l'accompagnement au quotidien apporté par Monsieur Ludovic PHILIPPE. Cependant, au vu des nombreux dossiers à initier par le Syndicat Mixte prochainement, de nouveaux dossiers vont lui être confiés, et le temps qu'il pourra consacrer aux travaux du Conseil de Développement sera, de fait, sensiblement réduit.

Concernant certains points particuliers, **Monsieur Baeumler** précise que pour le tourisme, un travail pour une meilleure mise en synergie sera engagé en 2008, la création d'une chaîne de gîte de montagne est en cours. La

politique du Pays en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie ne constitue pas uniquement un discours, mais bien une volonté réelle de s'engager qui va très prochainement se concrétiser dans un plan climat territorial. Concernant le transport, la création d'un comité local des transports est toujours en projet, et dans l'intervalle, le Pays a lancé un site pour favoriser la pratique du covoiturage.

Globalement, et dans la mesure du possible, le Syndicat Mixte tentera de répondre aux préoccupations du Conseil de Développement. Il faut permettre au Conseil de Développement de continuer à jouer son rôle aux cotés du Syndicat Mixte, chacun a sa place, mais avec les volontés partagées.

Il va proposer au Bureau du Syndicat Mixte de transmettre une réponse écrite au Conseil de Développement.

**Monsieur Omeyer** souligne le travail important du Conseil de Développement, et le rôle qu'il aura à jouer dans le cadre de l'élaboration du SCOT. Concernant l'enquête qui va être réalisée par les étudiants d'Erstein, il regrette que la thématique formation ne soit pas prise en compte. Il accepte la réponse, même s'il ne la trouve pas satisfaisante. Encore toute cette l'après midi avec les chefs d'entreprises Bretons, le thème de la formation était au cœur des discussions.

**Monsieur Hubert** remercie Monsieur Baeumler d'avoir souligné le travail considérable réalisé par Monsieur Ludovic Philippe.

## **Point 7 - Divers**

### **Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays Thur Doller**

**Monsieur Habib** fait un rapide point : le Directeur embauché en juin dernier, arrivé à l'issue de sa période d'essai a été confirmé dans ses fonctions. Le Conseil d'Administration s'est réuni le 5 octobre dernier et a validé le recrutement d'une Assistante de Direction. La Maison de l'Emploi et de la Formation commence à prendre forme, le travail d'ensemble satisfait Monsieur Habib. Reste encore à clarifier le qui fait quoi entre les différents partenaires et en particulier avec le Pays. Par ailleurs, il précise que certains dossiers de labellisation de MEF sont actuellement boqués au niveau national, comme ceux de Colmar et d'Alsace du Nord.

**Monsieur Omeyer** précise que ces blocages ont été mis en place dans l'attente de la fusion de l'ANPE et de l'Unédic.

### **Formation des Bénévoles Associatifs**

**Monsieur Gaugler** précise que des opérations de communication ont été relancées pour la nouvelle session 2007-2008. Il rappelle à quel point la vie associative est une richesse pour notre territoire.

### **Plate Forme de Formation**

**Monsieur Habib** informe le Conseil de l'achèvement des travaux de la plate forme de Formation. Elle sera opérationnelle dès lundi, date à partir de laquelle l'AFPA sera installée dans ses locaux. Les délais de ce chantier auront été respectés jusqu'au bout, cela mérite d'être souligné.

**Monsieur Baeumler** remercie tous les participants et pour clore la présente séance propose de visionner la Minute du Pays consacrée au Covoiturage puis de goûter à des spécialités Bretonnes, offertes par le Club des Chefs d'Entreprises du Pays de Guer, hôtes de cet après midi à qui il adresse ses remerciements.